

**Chambre des représentants – Commission des Relations extérieures**  
**Réunion du 6 juillet 2016 – Extrait du compte rendu intégral (CRIV 54 – COM 0469)**

**15 Question de M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la collaboration directe d'entreprises à capitaux belges avec Daech en Syrie" (n° 12681)**

**15.01 Benoit Hellings (Ecolo-Groen):** Monsieur le président, monsieur le vice-premier ministre, grâce à une enquête extrêmement intéressante et fouillée publiée par *Le Monde*, le mardi 21 juin, nous avons appris que le groupe Lafarge a payé des taxes à Daech entre 2013 et 2014 pour faire fonctionner sa cimenterie de Jalabiya, dans le nord de la Syrie, durant la guerre qui est, malheureusement, encore en cours. Ainsi à partir de 2013, la présence de Daech dans la région a incité le cimentier français à négocier des droits de passage aux divers *check-points* tenus par les djihadistes pour ses transporteurs.

Parallèlement, Lafarge s'est fourni en pétrole auprès de négociants de brut provenant de champs détenus ou occupés par l'organisation terroriste. Pendant un an, Lafarge a donc indirectement participé au financement de Daech. Ces flux financiers ont cessé le 19 septembre 2014, lorsque les djihadistes ont eux-mêmes pris possession de l'entreprise Lafarge à Jalabiya.

Pour rappel, le groupe GBL géré par l'investisseur belge Albert Frère est actionnaire à concurrence de 9,4 % de ce qui est devenu, aujourd'hui, LafargeHolcim puisque les deux entreprises ont fusionné. Avant la fusion entre Lafarge et Holcim, intervenue en juillet 2015, la holding de notre compatriote possédait environ 20 % des parts du cimentier français.

Monsieur le vice-premier ministre, pouvez-vous me préciser si le SPF Affaires étrangères a établi une liste des entreprises belges ou à capitaux belges actives en Irak et en Syrie? Si oui, combien sont-elles?

Par ailleurs, on connaît votre attachement à la diplomatie économique. En effet, vous accordez beaucoup d'importance à l'enjeu économique dans nos rapports politiques et diplomatiques. Pouvez-vous me préciser quelles sont les lignes de conduite que le gouvernement a transmises aux entreprises belges ou à capitaux belges dans le cadre de la lutte contre le financement de l'organisation terroriste en Irak et en Syrie? Sous quelles formes ces recommandations ont-elles été transmises? Avez-vous entamé des démarches auprès du groupe GBL afin de protester vivement contre cette collaboration économique avérée avec Daech qui contrevient totalement aux lois belges visant à lutter contre le financement des actes terroristes, mais aussi aux positions et intérêts défendus par le gouvernement dans sa lutte actuelle contre Daech, tant au plan diplomatique que militaire?

Enfin, compte tenu de l'important hiatus entre ces initiatives économiques, d'une part, et les lois belges et positionnements diplomatiques, d'autre part, envisagez-vous de demander à votre collègue en charge de la Justice de faire valoir son droit d'injonction positive afin que le parquet fédéral puisse enquêter sur l'implication des entreprises belges et à capitaux belges dans cette sinistre affaire?

**15.02 Didier Reynders, ministre:** Monsieur le président, monsieur Hellings, le SPF Affaires étrangères ne détient pas de liste des entreprises belges ou à capitaux belges actives en Irak et en Syrie. Cependant, en fonction de votre question, j'ai interrogé l'Agence pour le Commerce extérieur qui dispose, quant à elle, d'informations émanant principalement des entités régionales qui ont la première compétence en la matière.

Ces informations font état de 997 sociétés belges qui sont actives en Syrie et 865 qui le sont en Irak. Il existe une série de pays pour lesquels ont été édictées des restrictions à l'importation, l'exportation et le transit. Ces restrictions sont basées sur les résolutions de l'ONU telles que les résolutions n<sup>os</sup> 2161 et 2170 ou les directives de l'Union européenne.

Le SPF Affaires étrangères a placé sur son site web une série d'informations sur les régimes de sanctions des Nations unies et de l'Europe. Toutes ces informations sont consultables par les entreprises sur ce même site. Le SPF Affaires étrangères envoie par ailleurs régulièrement aux autorités compétentes, tant fédérales que fédérées, toutes les informations nouvelles ou modifications à ce sujet.

Les restrictions visent l'importation, l'exportation et le transit d'armes, de munitions, de matériel et d'équipements militaires de même que ceux destinés à la répression interne, et la fourniture d'assistance technique ou de services de courtage et/ou d'assistance financière. Pour ces produits, ce sont les autorités régionales en charge des licences (importation, exportation et transit) qui sont compétentes.

Pour l'importation, l'exportation et le transit de produits et services qui relèvent du niveau fédéral, les biens, assistance technique, secteur de l'énergie, importation et exportation nucléaire, c'est le SPF Économie qui est compétent. Pour ce qui relève des embargos financiers, c'est le SPF Finances qui est compétent.

L'application et le contrôle de la mise en œuvre de cette réglementation sont du ressort des différentes autorités que je viens d'évoquer. Je vous invite donc à interroger directement ou indirectement les autorités fédérées et mon collègue en charge des Finances. Il faut d'ailleurs tenir

compte du fait que GBL est actionnaire de la firme LafargeHolcim, société franco-suisse ayant son siège social à Paris. Elle tombe dès lors au premier chef sous la législation française.

Dans la mesure où vous évoquez des faits datant de 2013 et 2014, je présume que les ministres présents à l'époque au sein des gouvernements régionaux ont été particulièrement attentifs à cette situation et ont probablement pris des initiatives. Je ne manquerai pas d'interroger les exécutifs régionaux à ce sujet.

**15.03 Benoit Hellings (Ecolo-Groen):** Monsieur le ministre, je vous remercie de m'avoir transmis les informations obtenues auprès des instances régionales.

Il appartient au pouvoir fédéral, et en particulier au SPF Affaires étrangères – vous savez à quel point nous accordons de l'importance aux réunions qui se tiennent au sein de la DGE – de coordonner la politique entre ce que vous faites au niveau diplomatique, ce que fait le ministre Vandeput au niveau de la Défense et les initiatives économiques qui peuvent être prises par les entités fédérées, en particulier les Régions. Il s'agit de pouvoir être cohérent.

En l'occurrence, ici, on constate un vrai problème de financement, indirect certes, de Daech par une entreprise à capitaux belges. Albert Frère est clairement un actionnaire important de cette société. Il est évident que ce n'est pas au niveau des Régions qu'il incombe de vérifier s'il existe une cohérence entre l'activité économique d'un important investisseur belge et la diplomatie ainsi que les actions militaires en cours dans la région.

C'est votre rôle de faire respecter la cohérence et de faire en sorte que l'image de notre pays ne soit pas abîmée par des investissements qui font la part belle aux revenus à court terme et non pas aux investissements à long terme ainsi que politiques, diplomatiques et militaires qui visent à dégager ce groupe terroriste de la zone en question. Pour ce faire, notre État dépense énormément de moyens, y compris militaires, et espérons-le aucun moyen humain!